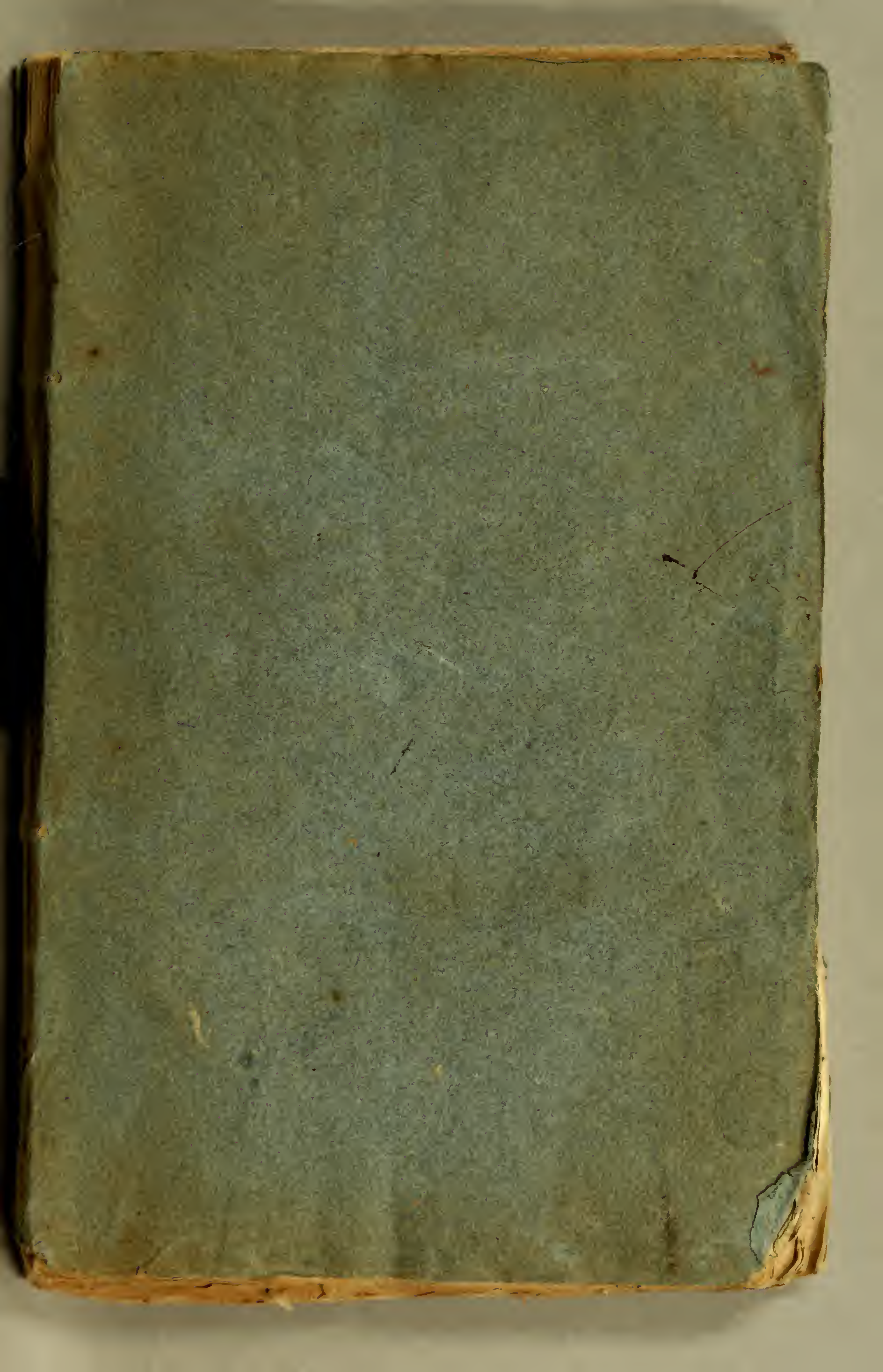


4

LETTRE

DES COLONS RÉSIDENS A St.-DOMINGUE,

AU ROI.

Le 31 *Mai* 1788.

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ s'est montrée jusqu'ici trop attentive à procurer le bonheur de ses Peuples, pour que ceux d'entre eux qui sont le plus éloignés d'Elle, ayent éprouvé la plus légère surprise en apprenant la résolution qu'Elle avait manifestée de s'entourer de ses Sujets, pour opérer une restauration que les circonstances semblaient rendre nécessaire, & dont le succès dépend en entier des bons vouloirs du Souverain, & de l'amour de la Nation.

Mais si l'étonnement n'a pas frappé nos esprits, la reconnaissance la plus vive a rempli nos cœurs, & c'est un besoin pour nous, SIRE, d'en mettre l'expression aux pieds de VOTRE MAJESTÉ : puissent les bénédictions de la Providence récompenser pendant un long Règne, l'idée paternelle que votre ame a conçue ! puisse l'amour de vos Sujets dans les deux Mondes, vous dé-

A

Certifié véritable

le m^is. de Gouy
commissaire rapporteur.

dommager de tous les ſoucis qui environnent le Trône! puiſſe la poſtérité, en recueillant les fruits de ce bienfait, conſacrer à jamais le nom de ce Monarque populaire qui a voulu jouir d'un bonheur que n'ont point goûté ſes deux auguſtes Prédéceſſeurs, pendant les deux plus longs Règnes de la Monarchie!

Vous allez donc, SIRE, appeller toute la France auprès de vous: déjà la trompette ſonne; déjà ſon cri perçant a traverſé les mers: déjà il s'eſt fait entendre à nos cœurs, & déjà nos cœurs ſont à vos pieds.

Cet empreſſement ne ſaurait déplaire à VOTRE MAJESTÉ; peut-être eſt-il contraire à l'uſage des Cours; mais depuis cent cinquante ans, nous vivons loin d'elles, nous en ignorons le langage & les détours; nous ne ſavons qu'une choſe, c'eſt que nous ſommes Français, qu'à ce titre nous adorons notre Maître; & lorſqu'il convoque les Français, nous gémiſſons que l'Océan nous empêche d'arriver les premiers ſur les degrés de ſon Trône.

Cependant, SIRE, nous arriverons, car VOTRE MAJESTÉ ne peut pas plus ſe paſſer de nous, que nous ne pouvons nous paſſer d'Elle: nous ſommes ſes Enfans, notre état eſt inconteſtable, notre caractère indélébile; mais nous n'avons pas vu notre Père, depuis notre naiſſance, & ſans les fréquens rapports qui

ont exiſté entre lui & nous, à peine pourrait-il nous reconnaître.

Alors, SIRE, nous étions faibles, languiſſans, nous avions la maladie de l'enfance, nous étions abandonnés à nos propres forces & à la Nature : aujourd'hui nous ſommes forts, vigoureux, nous avons la ſanté de l'adoleſcence, la Mère-Patrie charmée de nos efforts, nous a prodigué ſes ſecours, & la Nature a emprunté ceux de l'art.

Les réſultats les plus heureux ont été la ſuite de ces rapports. La Colonie de Saint-Domingue eſt devenue la plus précieuſe Province de France. Sans être à charge à la population de la Métropole, elle a trouvé le ſecret pour doubler ſes jouiſſances & augmenter les revenus du Monarque, de défricher un ſecond Royaume ; elle a appellé l'Afrique à ſon ſecours, & elle a forcé l'admiration de l'Univers, en lui montrant que cinq mille Planteurs Français étaient capables à eux ſeuls de cultiver DEUX CENTS LIEUES de côtes, de former des MILLIERS de matelots, de vivifier le COMMERCE, & de faire circuler plus de DEUX CENTS MILLIONS chaque année d'un pôle à l'autre.

Ce ſont là, SIRE, nos ſuccès & notre gloire. Nous les mettons aux pieds de votre Trône, & nous ſupplions VOTRE MAJESTÉ de nous aider à en doubler l'avantage & l'éclat. Depuis long-tems nous avions

formé ce projet important. Mais séparés par les mers, & plus encore quelquefois par l'autorité, nous ne savions comment faire entendre les réclamations de notre longue expérience pour le bien de la Commune. Cependant le moment pressait, & nous avions bien des choses à dire à VOTRE MAJESTÉ :

Nous voulions lui représenter que toute la force d'une Colonie & son utilité pour la Métropole, résident dans ses richesses ; que les richesses viennent de la perfection de la culture ; que la culture ne peut se perfectionner que dans le calme & la sécurité ; que la sécurité ne se trouve qu'à l'abri des Loix ; que la Loi ne peut protéger que ceux qui s'adressent à ses organes ; que les organes de la Loi sont des Magistrats éclairés ; que là où il n'y a point de Magistrats, la Loi devient muette, sa protection nulle, le désordre affreux, que la culture se néglige, que les richesses sont bientôt absorbées ; que toute association d'hommes a donc un besoin réel de Juges intègres qui puissent à chaque instant entretenir parmi eux, sans embarras, ni frais, L'ORDRE sur lequel repose la félicité publique ; que cet avantage que goûtaient jadis vos Colons est perdu pour eux, depuis que leurs Magistrats, les Patriarches de la famille Coloniale sont dispersés ; depuis qu'un seul Tribunal, évoque à lui toutes les Causes d'un grand Empire, & force tous les Propriétaires à

quitter leurs Manufactures, leurs esclaves, leurs femmes, leurs enfans, leur Commerce, pour entreprendre par mer ou par terre, aux risques des tempêtes d'un élément furieux, ou des ardeurs d'un soleil brûlant, des voyages périlleux qui ruinent à la fois la fortune & la santé des malheureux qui ont une propriété à défendre; que de ce Règlement fait dans de bonnes vûes, sans doute, il a résulté des malheurs affreux, des pertes irréparables, des vexations inouies; que pas une voix ne s'est élevée en sa faveur, que toutes le condamnent à l'unisson, & que l'éloignement des Magistrats destinés à faire fleurir la paix, est une vraie calamité pour le Peuple. Et que dirait VOTRE MAJESTÉ d'un Commandant de Province, qui, pour entretenir le bon ordre dans la Ville de sa résidence, enverrait ses troupes à quatre-vingt lieues de lui.

Nous voulions représenter à VOTRE MAJESTÉ que la Population, la Culture, le Commerce de Saint-Domingue portés à un point d'accroissement qu'il eût été impossible de prévoir, rendant les affaires plus communes & les discussions plus fréquentes, il devenait indispensable, non pas seulement de laisser subsister le Conseil du Port-au-Prince que Louis XIV donna à la Colonie naissante, non pas seulement de rétablir le Conseil du Cap que ce même Prince accorda à la Colonie croissante, mais encore de créer aux Cayes Saint-Louis

un troiſième Conſeil que le beſoin des Habitans y appelle tous les jours : que ce troiſième Conſeil, pouvant, ainſi que les deux autres, devant même, pour le bien de la Colonie, n'être compoſé que de Propriétaires aiſés, non ſtipendiés, ſervant par honneur, recrutés ſans ceſſe par le patriotiſme, il n'en coûterait rien au Gouvernement, il n'en coûterait rien aux Colons. Leurs Cauſes diſcutées ſans intérêt, feraient jugées ſans paſſion, & cet établiſſement ſerait le bienfait de VOTRE MAJESTÉ, le plus précieux pour nous, ſans doute, puiſqu'il comblerait nos vœux, ſans augmenter les charges de l'Etat.

Nous voulions repréſenter à VOTRE MAJESTÉ, que depuis 50 ans la Colonie de Saint-Domingue a été aſſez malheureuſe pour avoir été gouvernée par 24 Gouverneurs, & par 16 Intendans, les uns après les autres : que la plupart d'entre eux en arrivant, ne connaiſſait rien au Gouvernement de l'Iſle, à ſa culture, à ſes uſages, que chacun d'eux a été rappellé au moment où il commençait à être inſtruit; qu'avant de l'être, chacun d'eux avait ordinairement ſupprimé toutes les inſtitutions de ſes prédéceſſeurs : que de ce changement perpétuel de ſyſtême, il en avait réſulté tant de maux, que l'exiſtence de la Colonie était une eſpèce de problême : que le ſeul moyen de remédier à cet inconvénient, vice radical, qui s'oppoſe à la proſpérité

des habitans, & au plus grand bien de la Métropole, était d'établir à Saint-Domingue des Assemblées Provinciales permanentes, & des Assemblées Coloniales périodiques, composées les unes & les autres de Propriétaires choisis librement par les Colons, & non de Magistrats & de Commandans de Quartier appointés par la Cour; que dans ces Assemblées qui n'auraient point de pouvoir exécutif, mais qui connaîtraient à fond les intérêts de la Colonie, un Gouverneur & un Intendant trouveraient en débarquant, des Conseillers éclairés, intègres, des avis salutaires, celui sur-tout de s'en tenir à un systême suivi, établi dès long-tems pour le bien de tous, celui de rien innover que pour le mieux, & que de cet Etablissement résulteraient des lumières qui ne permettraient plus aux Administrateurs, lorsqu'ils auraient vexé la Colonie pendant leur gestion, de dire: *ce n'est pas ma faute, je n'étais pas instruit.*

Nous voulions faire représenter tout cela à VOTRE MAJESTÉ, & encore bien d'autres choses dont pas une ne tend à diminuer l'autorité de ses Officiers que nous bénissons quand ils n'en usent que suivant le cœur du Roi: nous nous flattions qu'elle aurait accueilli avec bonté ces supplications faites avec respect; déjà nous les avions rédigées & expédiées en France, lorsque la grande nouvelle de la PROCHAINE ASSEMBLÉE DES ETATS-GÉNÉRAUX a passé jusqu'à nous.

Alors, SIRE, un cri unanime s'eſt élevé; nous avons dit : notre Père a deviné nos maux, il a ſenti que ni la ſurveillance de ſes auguſtes Prédéceſſeurs, ni ſa propre vigilance, n'avaient pu, pendant un ſiècle & demi, prévenir tous les abus, ou en extirper les racines; qu'après un tel laps de tems, il falloit ſe voir, ſe parler, s'entendre; que ſans cette meſure toute reſtauration était impoſſible, & il veut être le Reſtaurateur de la France.... Nous n'aurons donc plus beſoin de protection pour approcher de ſon Trône; il y invite lui-même toutes ſes Provinces. Nous nous y préſenterons comme la plus grande d'elles toutes, ſans contredit, comme la plus productive, ſans aucun doute, & nous diſputerons à aucune autre d'être plus fidèle que nous.

Ce cri a été celui du cœur, & c'eſt l'hommage le plus digne de VOTRE MAJESTÉ que nous puiſſions lui offrir. La réflexion a ſuccédé à ce premier élan de nos ames; nous avons obſervé que nous n'exiſtions pas encore lors de la dernière Aſſemblée des Etats-Généraux, & nous avons eu un moment d'inquiétude ſur la manière dont nous ſerions repréſentés à ceux qui vont s'ouvrir. VOTRE MAJESTÉ ne s'eſt point encore expliquée ſur ce point, & nous ſommes ſi loin d'Elle, que nous avons tremblé de ne point nous trouver en meſure avec les Provinces du Continent, lorſque notre amour nous ferait déſirer de les devancer toutes.

Dans cette poſition qui a tempéré notre allégreſſe, vos Colons de Saint-Domingue ont cru devoir ſe réunir; ils ſe ſont aſſemblés non ILLÉGALEMENT, puiſque toute aſſemblée eſt LICITE, quand ſon but eſt honnête, mais très-légalement, puiſque l'objet de cette réunion n'était autre que de demander à VOTRE MAJESTÉ la permiſſion de ſe réunir.

Là, nous avons tous ſenti que quel que fût notre prévoyance, l'Océan entre nous & le Trône était un obſtacle preſqu'invincible au ſuccès de nos démarches, que le ſeul moyen de les rendre utiles, était de faire diſparaître cet eſpace immenſe; & ce moyen, nous l'avons trouvé, SIRE, & ce moyen, nos cœurs l'ont ſaiſi:

De l'autre côté des mers, au ſein du Continent ſur lequel VOTRE MAJESTÉ règne, ſe trouve une partie de notre propre famille, un nombre conſidérable de nos frères, une moitié de nous-mêmes; les uns nés comme nous ſous le Tropique, ont voulu goûter les influences bienfaiſantes d'un climat plus tempéré; les autres ont voulu jouir tranquillement, dans la Capitale, du fruit de leurs travaux; les derniers enfin nés en France, ont voulu reſſerrer les nœuds qui nous uniſſent déjà à la Métropole; ils ont recherché notre alliance, ils ſe ſont chargés du bonheur de nos enfans, & ces gages précieux que nous

leur avons confiés, ont tellement confondu les propriétés & les intérêts, que l'Amérique & l'Europe, Saint-Domingue & la France, peuvent mutuellement se dire avec vérité : *je ne sais plus quel est le mien.*

Eh bien, SIRE, c'est à ces frères éloignés de nous, & qui ont le bonheur de vous entourer, que nous nous sommes adressés avec toute la confiance qu'ils méritent. Le sang créole coule dans leurs veines, ou dans celles de leurs enfans. Ils ont mêmes propriétés, mêmes intérêts, même attachement pour la Métropole & la Colonie, même amour pour VOTRE MAJESTÉ.... quels Représentans plus zèlés pouvions-nous choisir ?

Nous leur avons dit, avec ce sentiment qui persuade : O ! vous qui avez le bonheur d'approcher souvent notre Père commun, vous qui savez à l'instant tout ce que sa bonté lui inspire pour le bonheur de son Peuple, vous qu'une mer immense n'empêche point de vous présenter chaque jour à ses yeux, volez vîte aux pieds de son Trône ; là, revêtus de vos propres droits pour lui parler en votre nom, & de tous nos pouvoirs, car NOUS VOUS LES DONNONS TOUS SANS RESTRICTION AUCUNE, dites-lui que ses Colons sont ses sujets les plus méritans & les plus fidèles, que nous aurons peut-être quel-

que jour des graces à lui demander, mais qu'aujourd'hui nous ne réclamons que sa justice, que nous sommes ses enfans ni plus ni moins que les Habitans de sa bonne Ville de Paris, & que nous le conjurons de nous assigner bien vîte la place que nous devons occuper dans l'Assemblée de la grande famille. N'oubliez pas de lui dire que nous ne connaissons pas ces trois divisions d'ordres observés dans le Continent. Que nous sommes tous égaux, mais que nous sommes tous soldats, tous les premiers défenseurs de notre Province, & par conséquent tous nobles; qu'il n'est pas plus possible de nous placer dans l'ordre du Tiers, que dans celui du Clergé; que Saint-Domingue est le plus beau Fief de l'Empire Français, & que ceux qui l'ont conquis, défriché, cultivé, fécondé, que ceux dont l'alliance n'a point été dédaignée par les premières Maisons de l'Etat, ne peuvent, ne doivent voter qu'au milieu de l'ordre de la Noblesse avec lequel ils ont tant d'actes communs. Dites-lui, sur-tout, que nous savons bien que la France a de grands besoins, & que cette raison seule nous eût déterminé à la démarche que nous faisons; que le sang Français n'a point dégénéré en Amérique, qu'il serait honteux pour nous de chercher à nous cacher, lorsque tout l'Empire vient au secours de lui-même; que nous commencerons par prouver que de toutes les Provinces, celles que l'on appelle Colonies,

ont depuis le commencement du ſiècle, contribué le plus noblement aux beſoins de l'Etat, & qu'après nous être glorifiés de ce déſintéreſſement, & avoir ſoumis à la Nation aſſemblée la queſtion de ſavoir s'il eſt de ſon intérêt que les Colonies payent à l'avenir autant qu'elles ont payé juſqu'à ce jour, nous ne reculerons jamais quand le Peuple Français tout entier, que nous devons regarder comme infaillible, aura dit: *ceci eſt la part que chacun doit au ſoulagement de la Patrie.*

Voilà, SIRE, ce que nous avons expreſſément chargé nos Frères, nos Compatriotes, de dire à VOTRE MAJESTÉ. Mais nous avons bien ſenti que mille Colons réſidens dans la Capitale ou dans les Ports, ne pouvaient pas ſans riſque de confuſion s'adreſſer tous enſemble à leur Souverain; nous leur avons enjoint de ſe réunir, & de nommer entre eux, parmi eux, des COMMISSAIRES, propres par leurs lumières & leur rang, à répondre à la miſſion flatteuſe de REPRÉSENTER toute la Colonie. Nous conjurons VOTRE MAJESTÉ d'accueillir avec bonté ceux de ſes Sujets qui, REVÊTUS DE TOUS LES POUVOIRS de Saint-Domingue, mettront à ſes pieds les reſpects & les vœux de ce ſecond Royaume. Plus heureux que nous, ils verront notre bon Maître, plus heureux que nous, ils recueilleront les paroles de bonté qui ſortiront de ſa bouche,

& ils auront la satisfaction de nous en communiquer la douceur !

Ils se hâteront, SIRE, de nous faire passer vos ordres pour la convocation d'une Assemble Coloniale & libre qui nommera nos Députés aux Etats-Généraux. Il ne leur faudra pas plus de six mois pour vous rapporter cette nomination, & nous espérons qu'avant ce terme, VOTRE MAJESTÉ, n'aura pas encore réuni les Députés de toutes ses Provinces.

Cependant, SIRE, l'éloignement où nous sommes de la Métropole, nous ayant dès longtems forcé de mettre la prévoyance au nombre des vertus nécessaires, c'est dans une circonstance si importante, que nous devons la développer toute entière aux yeux de VOTRE MAJESTÉ.

S'il arrivait qu'elle jugeât à propos, dans sa sagesse, d'avancer l'époque des Etats-Généraux, il serait également douloureux pour nous, SIRE, ou d'être un obstacle à vos vûes bienfaisantes, ou d'être privés d'un droit de présence qui, peut-être même, rendrait l'Assemblée incomplette. Dans ce cas seul, NOUS REMETTONS TOUS NOS DROITS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOS FRÈRES RÉSIDENS EN FRANCE. Nous supplions VOTRE MAJESTÉ de les réunir, & nous déclarons d'avance, sans préjudicier à nos droits, & sans

conſéquence pour l'avenir, que nous entendons, pour cette fois ſeulement, APPROUVER ET RATIFIER dans toute ſon étendue le choix qu'ils feront de DÉPUTÉS pour nous repréſenter à l'Aſſemblée Nationale; nous SANCTIONNONS de même les inſtructions qu'ils donneront à ces Repréſentans, auxquelles viendront ſe joindre celles que nous leur feront paſſer inceſſamment, & NOUS REGARDERONS COMME FAIT PAR NOUS-MÊMES, tout ce qu'ils auront fait & arrêté librement en face de la Nation & de ſon auguſte Chef.

Que rien donc ne ſuſpende déformais les intentions patriotiques de VOTRE MAJESTÉ, qu'elle ſe livre au bonheur de ſe voir environnée d'un Peuple entier qui adore ſes Souverains, & qui n'oubliera jamais qu'il doit à LOUIS SEIZE le bienfait de ſa réunion: qu'elle écoute de ſes propres oreilles la voix de ce Peuple qui, depuis tant d'années, n'a pu ſe faire entendre. Qu'entourée de ſon auguſte Famille, des Pairs du Royaume & de ſes Miniſtres, elle pèſe dans ſa prudence les réclamations de ſes Sujets, qu'elle leur expoſe avec franchiſe les DETTES, les BESOINS de l'Etat, LES ABUS... qu'elle compte ſur ſes Français pour ſatisfaire aux deux premiers articles; qu'une ſévérité bienfaiſante ſe charge de réformer le dernier; que des Loix ſagement combinées avec les Capitulations, les Priviléges, les intérêts des différentes Provinces,

préſentées à la Nation, ſanctionnées par ſes repréſentans, viennent mettre un ſceau irréfragable à la reſtauration de l'Empire, & rien ne pourra plus s'oppoſer à la proſpérité de la France, & les bienfaits de VOTRE MAJESTÉ ſe graveront dans tous les cœurs, & ſon nom ne ſe prononcera point ſans enthouſiaſme, & nous bénirons tous avec tranſport notre Père dans notre Légiſlateur.

Nous ſommes avec reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéiſſans & très-fidèles Sujets.

Les Propriétaires Planteurs de la Colonie de Saint-Domingue (*).

(*) Suivent ſur la Minute plus de TROIS MILLE ſignatures ORIGINALES, dépoſées au Bureau du Comité Colonial réſident à Paris.